

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°25-DP023

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.5 Subventions

**Objet : Demande de subvention – Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement sur la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment autoriser les demandes de subvention au profit de la communauté et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les crédits budgétaires,

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes Terre Valserhône souhaite réaliser une étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement sur la commune de Saint Germain de Joux ; que cette étude répond à l'obligation réglementaire de disposer d'un schéma d'assainissement de moins de 10 ans ; qu'elle est également indispensable pour identifier et hiérarchiser les travaux de réhabilitation des réseaux et concevoir une nouvelle station d'épuration ; que le montant prévisionnel de l'étude s'élève à 90 000 € HT ;

**CONSIDERANT** que pour l'accompagner dans ce projet, la Communauté de communes sollicite une aide financière de l'Agence de l'eau et du Département de l'Ain, au taux maximum des règlements applicables ; que le plan de financement sollicité est le suivant :

Aide de l'Agence de l'eau	45 000 € soit 50 %
Aide du Département de L'Ain :	18 000 € soit 20%
Autofinancement :	27 000 € soit 30 %
Total	90 000 €

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250624-25-DP023-AR  
Date de télétransmission : 24/06/2025  
Date de réception préfecture : 24/06/2025

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 : DE SOLLICITER** une aide financière de l'Agence de l'eau et du Département de l'Ain, au taux maximum des règlements applicables, pour la réalisation d'une étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement sur la commune de Saint Germain de Joux.

**ARTICLE 2 : DE SIGNER** tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valsershône, le

24 JUIN 2025

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,  
Patrick PERREARD

